



# L'état de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération de Bâle

Évolution, chiffres, faits et dates



# SOMMAIRE

Introduction.....	2
1. Chronique annuelle.....	3
2. État d'avancement de la mise en œuvre des projets d'agglomération.....	4
Calendrier des projets d'agglomération.....	4
3. Aperçu de quelques projets.....	5
4. Bon à savoir pour la mise en œuvre.....	6
PA4 - Quelles sont les prochaines étapes ?.....	6
Qu'entend-on par « mesures individuelles » ?.....	6
Qu'entend-on par « mesures pouvant bénéficier de contributions forfaitaires » ?.....	6
 <b>5. On recherche des mesures de remplacement !.....</b>	<b>7</b>
6. Rendez-vous et manifestations.....	8



Image : PA3, Wielandplatz à Bâle (Photo Franzisca Marti)

# INTRODUCTION

Chère lectrice, cher lecteur

Un peu partout, les villes et les communes s'engagent en faveur d'une conception durable de l'espace public. Preuve s'il en est que notre agglomération trinationale est bien vivante ! Ce bulletin semestriel vous informe sur les chantiers en cours et vous renseigne sur les rendez-vous et manifestations à venir du projet d'agglomération de Bâle. Vous y trouverez des faits et des chiffres passionnants sur l'état de la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération de Bâle. Le bureau d'Agglo Basel espère que vous aurez plaisir à le lire.



Image : PA3, Alte Strasse à Weil am Rhein (Agglo Basel)



Image : PA3, St. Alban-Graben (Agglo Basel)



Image : PA1, Rheinuferpromenade à Bâle (Agglo Basel)

# 1. CHRONIQUE ANNUELLE 2022/2023

## 23 novembre 2022 - Décision Mesures de remplacement 2023/01 :

Fin novembre 2022, la Direction opérationnelle du projet d'agglomération de Bâle (DO PA) a statué quant à neuf demandes de mesures de remplacement. Toutes les demandes déposées ont ainsi pu être validées. Des mesures à Saint-Louis (ainsi que dans Saint-Louis Agglomération), Bättwil, Bâle, Héisingue, et Muttenz, bénéficieront entre autres de contributions fédérales.

## 13 mars 2023 - Début des travaux de construction de la gare routière de Frenkendorf :

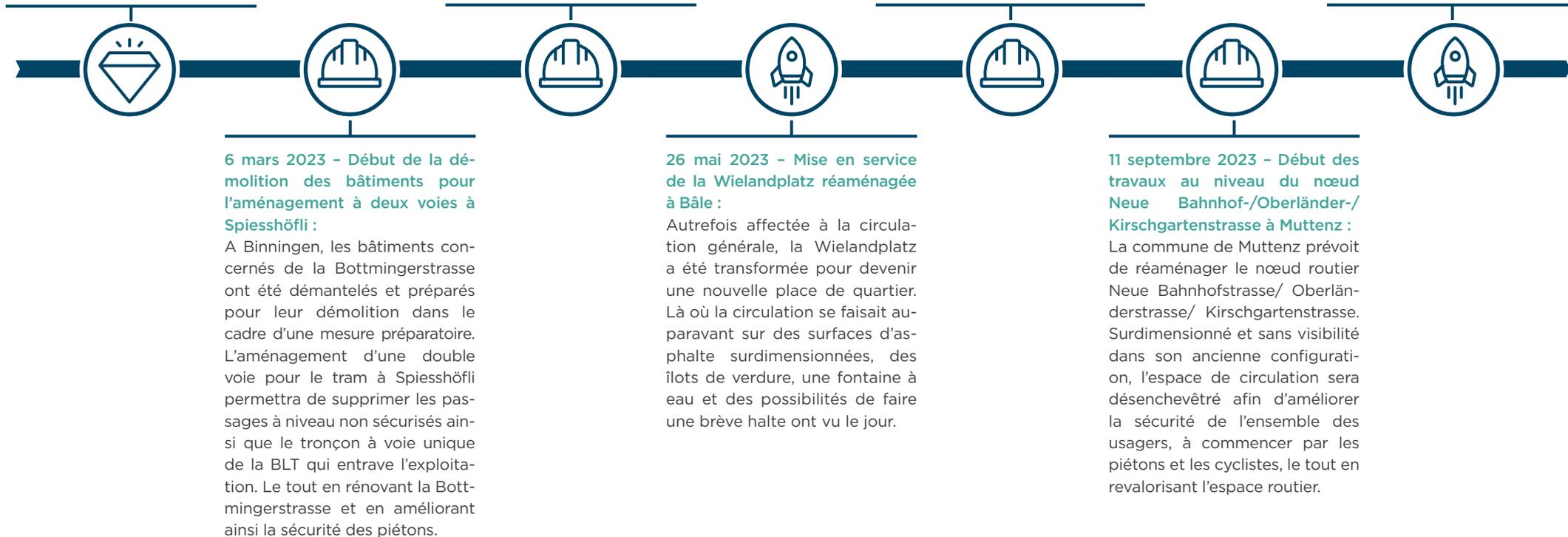
Les travaux de construction de la nouvelle gare routière de Frenkendorf-Füllinsdorf ont débuté le lundi 13 mars 2023. La nouvelle gare routière améliore la qualité de séjour, la sécurité et le confort pour tous les usagers. Son entrée en service est prévue pour mai 2024.

## 7 août 2023 - Début des travaux sur la Freiburgerstrasse à Bâle :

Les travaux sont en cours sur la Freiburgerstrasse. Le trottoir sera élargi au profit des piétons et des pistes cyclables seront créées dans les deux sens de circulation. La rénovation complète de la route devrait durer jusqu'à l'été 2026.

## Octobre 2023 - Achèvement de plusieurs mesures de remplacement :

Parmi les nombreuses mesures de remplacement approuvées pour la 3e génération, plusieurs ont été achevées cet automne. Divers projets profitant au trafic piétonnier et cycliste ont ainsi été mis en service dans les communes de Wallbach, Bubendorf, Hagenthal-le-Haut, Bâle, Bättwil et Héisingue.





# 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS D'AGGLOMÉRATION

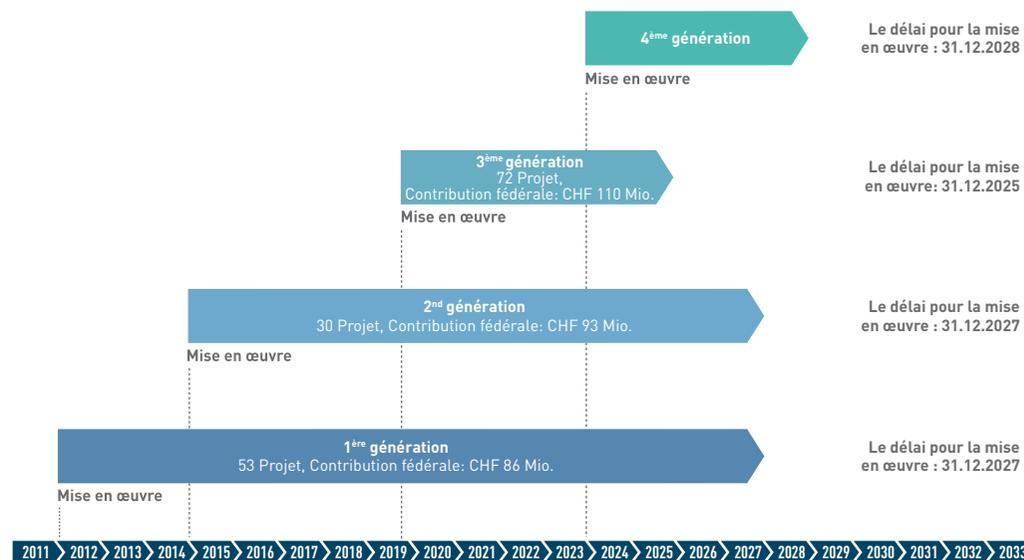
## Etat de la mise en œuvre :

Les illustrations suivantes donnent à voir l'évolution du taux de mise en œuvre des mesures A approuvées au cours des trois dernières années. L'engagement est défini sur la base des accords de financement conclus. Chaque mesure relève d'une des 4 étapes de mise en œuvre suivantes :

- Engagé et construit
- Engagé et en construction
- Non engagé (travail en cours)
- Projets suspendus par la Confédération

## Calendrier des projets d'agglomération :

Les mesures des différentes générations sont soumises à différents délais de mise en œuvre. Pour bénéficier de contributions fédérales, une mesure doit expressément être mise en œuvre au cours de la période impartie. L'illustration suivante donne à voir les trois échéances et fournit un cadre approximatif pour l'horizon de mise en œuvre de la 4<sup>e</sup> génération du projet.



PA1 (en millions de CHF)

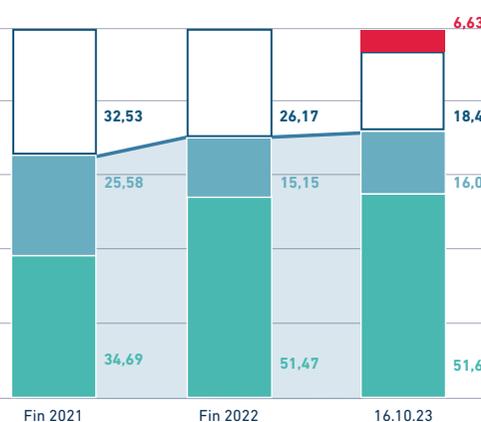


En construction ou déjà construit



Travail en cours, mais pas encore engagé

PA2 (en millions de CHF)

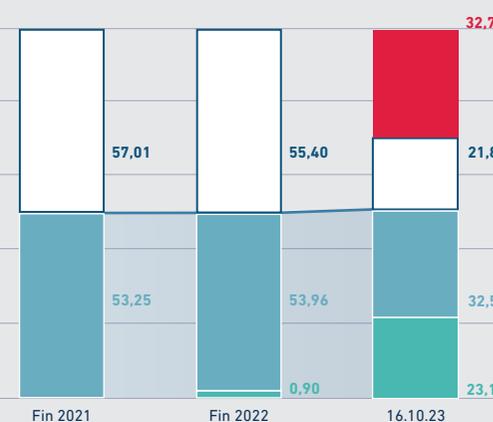


En construction ou déjà construit



Travail en cours, mais pas encore engagé

PA3 (en millions de CHF)



En construction ou déjà construit



Travail en cours, mais pas encore engagé

### 3. APERÇU DE QUELQUES PROJETS

#### Bâle – Rénovation de la Wielandplatz :

Là où la circulation se faisait auparavant sur des surfaces d'asphalte surdimensionnées, des îlots de verdure, une fontaine à eau et des possibilités de faire une brève halte ont été créés. L'introduction de la limitation de vitesse à 30 km/h sur la Wielandplatz et la création d'un îlot central sur l'axe Wanderstrasse-Brennerstrasse ont nettement amélioré la sécurité routière pour les piétons. Pour les cyclistes également, la Wielandplatz, en tant qu'élément majeur du réseau cantonal d'itinéraires cyclables, offre des liaisons attrayantes et sûres. La durée du chantier a pu être réduite grâce à l'optimisation du déroulement des travaux et à une météo favorable. Le 2 décembre 2022, la place a été solennellement rendue aux habitants par la conseillère d'État Esther Keller, soit environ 6 mois plus tôt que prévu. Les ultimes travaux ont été achevés en mai 2023.



Image : PA3, Wielandplatz à Bâle (Photo Franzisca Marti)

#### Aesch – A18 jonction d'Aesch :

Près de quatre ans se sont écoulés depuis le premier coup de pioche de la jonction d'Aesch. Les travaux de construction sont terminés et le raccordement de la Dornacherstrasse est également ouvert. Voilà comment le désengorgement d'un nœud surchargé du réseau routier du canton de Bâle-Campagne est devenu réalité. La traversée d'Aesch, centre historique de la localité comprise, se retrouve notamment délestée du trafic des poids lourds. Plus grande mesure sur le plan financier du projet d'agglomération de 3e génération, la jonction d'Aesch a été le premier projet à voir sa réalisation débuter dès la fin 2019. L'ouvrage est désormais prêt et le 20 octobre 2023, il sera remis solennellement par le canton de Bâle-Campagne, maître de l'ouvrage, à la Confédération, qui en est l'exploitant et le propriétaire.



Image : PA3, A18 Vollanschluss à Aesch (Photo Beat Ernst, Bâle)

## 4. BON À SAVOIR POUR LA MISE EN ŒUVRE



### Qu'entend-on par « mesures individuelles » ?



Les mesures individuelles sont les mesures « normales » du projet d'agglomération. De telles mesures sont en place depuis la 1<sup>re</sup> génération. L'effort administratif nécessaire à la mise en œuvre est plus important que pour les mesures bénéficiant de contributions forfaitaires, car il faut tenir compte de l'inflation et de la TVA. En outre, la convention de financement et le décompte final sont établis en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Le bureau d'Agglo Basel apporte son soutien en matière de coordination et accompagne le processus en collaboration avec le canton responsable.

### Qu'entend-on par « mesures pouvant bénéficier de contributions forfaitaires » ?



Les mesures pouvant bénéficier de contributions forfaitaires ont été introduites par la Confédération lors de la 3<sup>e</sup> génération pour simplifier la charge administrative de la mise en œuvre. Les mesures forfaitaires sont des projets basés sur des « unités de prestation ». Les unités de prestation correspondent à des coûts standardisés pour une unité donnée, par exemple 1 mètre de piste cyclable ou 3 marquages de passage pour piétons. Les contributions fédérales sont versées sur la base des unités de prestation réalisées. Le montant des contributions fédérales est calculé en multipliant le nombre d'unités de prestation réalisées par les coûts standardisés ou correspond à un maximum de 40% des coûts de réalisation engagés pour la mesure forfaitaire. Une mesure forfaitaire présente généralement des coûts d'investissement (TVA et inflation comprises) inférieurs à 5 millions de CHF. Les mesures forfaitaires sont gérées par le bureau d'Agglo Basel.

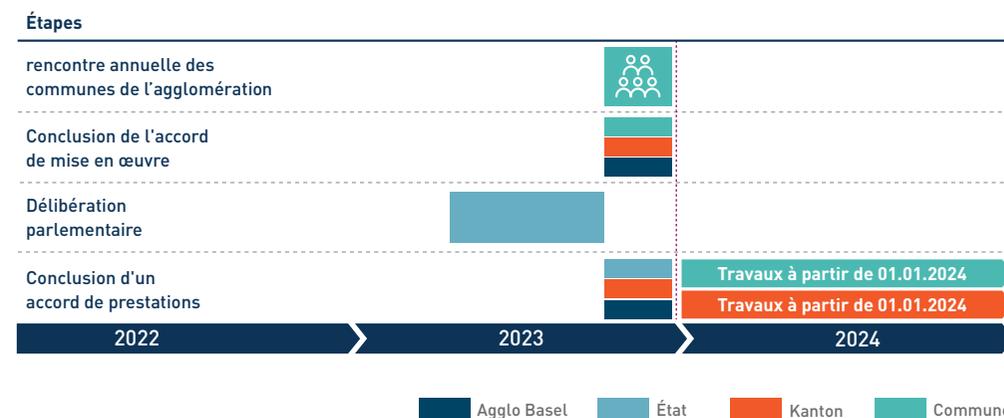
### PA4 – Quelles sont les étapes suivantes ?



Le 22 février 2023, le Conseil fédéral a adopté le message relatif aux projets d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération à l'attention du Parlement fédéral. Conformément à la décision du Conseil fédéral, le projet d'agglomération de Bâle recevra au total 226 millions de CHF pour des projets d'infrastructure. La décision du Parlement est attendue pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2023. Les travaux de construction des projets devraient donc pouvoir débuter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Avant leur lancement, les communes, les cantons et tous les porteurs de projets en Allemagne et en France concluront un accord de mise en œuvre avec Agglo Basel. Les accords de mise en œuvre ne sont pas conclus par projet, mais par porteur de projet. Ils contiennent toutes les informations pertinentes sur les mesures relatives aux transports, à l'urbanisation et au paysage. Pour les mesures transport, le montant de la contribution fédérale à la mesure est notamment indiqué. En outre, les échéances annuelles pour le reporting sont mentionnées de même que les délais d'exécution.

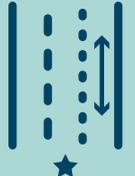
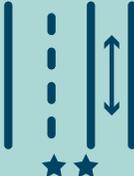
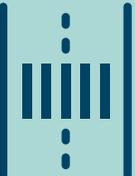
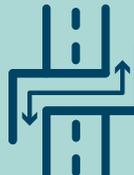
L'élaboration des accords de mise en œuvre sera présentée lors de la rencontre annuelle des communes de l'agglomération. Parallèlement à la conclusion de l'accord sur les prestations avec la Confédération, les accords de mise en œuvre seront élaborés avec les porteurs de projet.

### Étapes du processus avant le début des travaux des mesures d'agglo PA4



## 5. ON RECHERCHE DES MESURES DE REMPLACEMENT !

Mesures de remplacement pour les mesures forfaitaires : Des mesures de remplacement peuvent également être soumises pour les mesures bénéficiant de contributions forfaitaires. Les porteurs de projets qui ne sont pas à même de démarrer leur projet dans le délai prescrit, c'est-à-dire avant le 31 décembre 2025, sont tenus de débloquer les unités de prestation associées à leur projet. Les unités de prestation ainsi débloquées peuvent ensuite être utilisées pour des mesures de remplacement. Le tableau suivant vous permet de voir les unités de prestation disponibles.

Catégorie	Contribution par UP	Catégorie	Contribution par UP	Catégorie	Contribution par UP	Catégorie	Contribution par UP
Voie parallèle pour les vélos Cat.1 (Lf Kat.1)	80 CHF/m	Voie parallèle pour les vélos.2 (Lf Kat.2)	320 CHF/m	Voie parallèle pour les vélos.3 (Lf Kat.3)	510 CHF/m	Voie parallèle pour les vélos.4 (Lf Kat.4)	1.240 CHF/m
							
<b>3.800 m disponible</b>		<b>7.525 m disponible</b>		<b>676 m disponible</b>		<b>848 m disponible</b>	
Marquage au sol des passages piétons	2.530 CHF/#	Îlots piétons sans élargissement de la voie	8.640 CHF/#	Îlots piétons avec élargissement de la voie	21.600 CHF/#	Valorisation / sécurité de l'espace routier	150 CHF/m <sup>2</sup>
							
<b>0 pièce disponible</b>		<b>0 pièce disponible</b>		<b>0 pièce disponible</b>		<b>0 pièce disponible</b>	
Stationnement pour les vélos Cat. 1 (Vaa. Kat.1)	300 CHF/#	Stationnement pour les vélos Cat. 2 (Vaa. Kat.2)	750 CHF/#	Passage supérieur	1.630 CHF/m <sup>2</sup>	Passage souterrain	3.920 CHF/m <sup>2</sup>
							
<b>0 pièce disponible</b>		<b>0 pièce disponible</b>		<b>135 m<sup>2</sup> disponible</b>		<b>350 m<sup>2</sup> disponible</b>	

### ON RECRUTE!

Si vous disposez d'une mesure de remplacement appropriée, merci de contacter le bureau d'Agglo Basel.



Bureau Agglo Basel  
Fabio Cachaco  
fabio.cachaco@agglobasel.org  
+41 61 926 90 53



## 6. RENDEZ-VOUS ET MANIFESTATIONS

Date	Événement	Lieu
- 16 octobre – 30 novembre 2023	Appel aux mesures de remplacement	-
<b>Je 19 octobre 2023</b>	<b>6<sup>e</sup> rencontre annuelle des communes de l'agglomération</b>	<b>Bâle, Memox World</b>
<b>Ve 10 novembre 2023</b>	<b>Forum AGGLO 2023</b>	<b>Bâle</b>
- 13 novembre - 24 mai 2024	<b>Remise des mesures dans la 5<sup>ème</sup> génération</b>	-
Ve 24 novembre 2023	Date limite de remise des indicateurs destinés aux appels de fonds	-
Me 10 avril 2024	Date limite de remise des indicateurs pour le plan financier	-



Inscrivez-vous en ligne au  
**FORUM AGGLO 2023 :**

**SAVE THE DATE**  
**Forum AGGLO 2023**

**10 novembre 2023, 9h15 – 16h20**  
**à la Maison du Peuple de Bâle**  
**Rebgasse 12-14, 4058 Basel**



## MENTIONS LÉGALES

### Bureau d'Agglo Basel

Emma Herwegh-Platz 2a  
 CH-4410 Liestal

Tel.: +41 61 926 90 50  
 Fax: +41 61 921 12 46

info@agglobasel.org  
 www.agglobasel.org



### Pour les questions sur le projet d'agglomération de Bâle

Dr. Patrick Leypoldt  
 Directeur

E-Mail: patrick.leypoldt@agglobasel.org  
 Tel.: +41 61 926 90 51

### Pour les questions sur la mise en œuvre des mesures

Fabio Cachaco  
 Responsable Transports et mise en œuvre

E-Mail: fabio.cachaco@agglobasel.org  
 Tel.: +41 61 926 90 53